

MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

ORIGINAL

84/369 du 13/04/84

DECRET N° ~~MME-SGMMB~~ portant promotion à 3 ans au titre de l'année 1983, des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Mines).

ISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu l'arrêté n° 2087/FI du 24 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques;

Vu le décret n° 62-130 du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-197/FI du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-190/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;

Vu le décret n° 65-170/FP-DE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif n° 81/046 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres

Vu le décret n° 84/367 ~~MME-SGMMB~~ du 13/04/84 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983, des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Mines).

D E C R E T :

ARTICLE 1er: Sont promus au 2^e échelon de leur grade au titre de l'année 1983 les Ingénieurs des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Mines) dont les noms suivent ACC. néant.

III.	MATONGO Rufin.....	PC du 17.10.1984(SOCOREH)
	MOULO NDCU François.....	PC du 21.03.1984(SNDE)
	MBEKA MBANKOU.....	PC du 11.01.1984(SNDE)
	BAKINGA Jean.....	PC du 16.10.1984(HYDRO-CONGO)
	LEBAIGRE Nicolas Pascal.....	PC du 20.10.1984(SNE)

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 13 AVRIL 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Le Ministre des Mines et
de l'Energie.

R. ADADI.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.

Le Ministre des Finances.

Itihi Ossetoumba-LEKOUNDZOU.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale.

Bernard COLEB LAMISIONA.

AMPLIATIONS:

JORPC.....	1
DGTFP.....	3
DFP.....	10
DCB/solde.....	3
DCP.....	1
MINIFINANCES.....	1
NME.....	3
SGME.....	10
SGCM/BC.....	3
RAFFINERIE.....	1
SNDE.....	1
HYDRO-CONGO.....	1
SNE.....	1
INTERESSES.....	5
DOSSIERS.....	20